

RÉFORME DU SYSTÈME DE RETRAITES UN PEU DE PRÉCISION NE NUIRAIT PAS...

Le sujet de la retraite est sensible et suscite des inquiétudes et des peurs légitimes. Il est nécessaire de préciser à ce stade plusieurs choses :

Les personnes nées avant le 1er janvier 1963 NE SERONT PAS CONCERNÉES.

1. LE NOUVEAU SYSTEME SE METTRA PROGRESSIVEMENT EN PLACE À PARTIR DE 2025 ET NE SERA PAS RÉTROACTIF

Les personnes nées entre 1963 et 1970 seront peu ou pas touchées

Elles auront effectué soit les 2/3 soit la quasi-totalité de leur carrière dans l'ancien système. La réforme n'étant pas rétroactive, les droits acquis dans l'ancien régime seront sauvagardés et convertis en points à l'entrée en vigueur de la réforme (1er janvier 2025).

Elles continueront à accumuler des points pendant le reste de leur carrière.

Les personnes nées après 1970

Elles n'auront effectué qu'une partie de leur carrière dans l'ancien régime. Après la conversion des droits qu'ils auront acquis en points, Elles continueront à accumuler des points sur la base de leurs cotisations jusqu'à la fin de leur carrière.

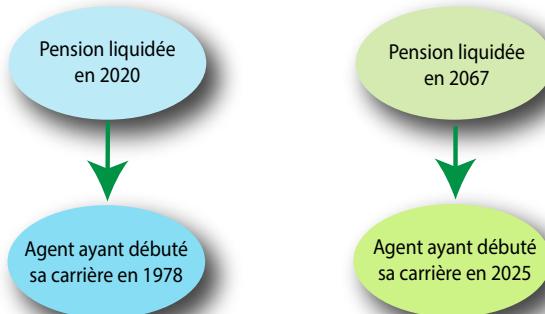
Le système en points prendra en compte l'ensemble des rémunérations : traitement ET indemnités.

La pension sera calculée en fonction du nombre de points accumulés.

2. POUR L'HEURE, DES EFFETS DIFFICILES À ÉVALUER

Certaines organisations syndicales, en particulier celles qui s'oposent par principe à toute réforme du système de retraites, diffusent des simulations anxiogènes et très contestables afin de mobiliser.

Voici les carrières hypothétiques que certains comparent :



En réalité, il n'est pas possible de prédire, pour l'instant, le niveau des pensions de 2067 quel que soit le régime en cours !

Ainsi, les estimations présentées sont calculées avec une valeur de conversion du point constante entre 2025 et 2067 alors même que le rapport Delevoye recommande de l'indexer sur les salaires.

Ces organisations syndicales oublient aussi que le nombre de personnes qui entrent dans la fonction publique après avoir avoir travaillé dans un autre secteur professionnel ne cesse d'augmenter.

La réforme a aussi pour objectif de mettre un terme aux injustices que subissent actuellement les personnes ayant cotisé dans plusieurs régimes (polypensionnés).

3. CE QUE VEUT LA CFDT

La réforme envisagée engendrerait la fin de la fin de la référence au traitement des 6 derniers mois d'activité.

Pour le Sgen-CFDT la CFDT cela n'est pas acceptable sans revalorisation de la carrière et de la rémunération de certains agents.

Il s'agit notamment des agents qui perçoivent peu de primes, dont les salaires sont faibles ou dont la rémunération évolue peu au cours de la carrière.

REPENSER LES RÉMUNÉRATIONS TOUT AU LONG DE LA VIE

Depuis plusieurs mois, la CFDT et le Sgen-CFDT alertent le gouvernement sur la nécessité de réévaluer les rémunérations des agents.

L'enjeu est double : maintenir le niveau des pensions et en finir avec un système où la retraite servait de «compensation» à des rémunérations faibles au cours de la vie professionnelle.

Une revendication qui porte puisque JP Delevoye, JM Blanquer, E. Philippe et E. Macron ont reconnu publiquement qu'il fallait «repenser la carrière et la rémunération» des agents, en particulier des enseignants.

Lors d'une rencontre avec le Sgen-CFDT en avril 2019, le ministère de l'Éducation nationale estimait le surcoût à environ 10 milliards d'euros.

4. LE DIALOGUE SOCIAL SE POURSUIT

Jean-Paul Delevoye, Haut commissaire à la réforme des retraites a remis son rapport au premier ministre le 19 juillet. C'est le fruit de 18 mois de discussions avec les partenaires sociaux.

Depuis le 5 septembre, le Gouvernement poursuit les discussions avec les organisations syndicales sur la base des préconisations figurant dans ce rapport. Elle doivent durer trois mois.

La CFDT, première organisation syndicale dans le secteur privé et deuxième organisation dans le secteur public, prend toute sa part à ces négociations.

Elle y assume sa revendication déjà ancienne d'**un système de retraite plus juste**, et donc de transferts au profit des plus défavorisés. Un système garantissant un bon niveau de retraite pour l'ensemble des salariés tout en organisant de puissantes solidarités avec l'ensemble des travailleurs.

La CFDT revendique notamment **une transition entre les deux systèmes qui soit suffisamment longue pour amortir l'impact du changement des règles de calcul sur les montant des pensions individuelles et la préservation de l'intégralité des droits acquis avant 2025.**

La CFDT a déjà obtenu l'abandon de toute référence à un « âge pivot » (Le rapport Delevoye le fixait à 64 ans). Chacun et chacune doit pouvoir choisir le moment de son départ en retraite.



« Je ne veux pas d'une carrière professionnelle pour les enseignants où l'on justifie une faible rémunération pendant la carrière par une promesse au moment de la retraite. »

Laurent Berger - 18 octobre 2018